

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2023\_128****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE ROGER CORBIN A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CHATOU VOLLEYBALL**

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 novembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Arnaud BEAUVOIR à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE, Aymeric TONNEAU à Michèle GRELLIER, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

**Secrétaire :**

Véronique CHANTEGRELET

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

L'association Chatou Volleyball souhaite organiser trois tournois, dont un caritatif dans le gymnase Roger Corbin. Dans ce cadre, elle a sollicité la Ville pour bénéficier de la mise à disposition de ce gymnase, des tribunes et des vestiaires à titre gracieux, pour les dates suivantes :

- dimanche 28 janvier 2024,
- les samedi 27 avril et dimanche 28 avril 2024.

Le planning et les modalités de mise à disposition sont définis dans la convention en annexe de cette délibération.

La Ville dans le cadre de sa politique de soutien à la pratique sportive sur son territoire souhaite accéder à cette demande.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information transmise par courriel à la commission Education, Restauration Municipale et Sport le jeudi 12 octobre 2023,

Considérant la demande de l'association Chatou Volleyball,

Considérant la politique de soutien à la pratique sportive et aux associations de son territoire initiée par la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** la convention de mise à disposition de locaux du gymnase Roger Corbin,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

### **A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 27/11/2023